bulletin de notification de l'ordonnance du bureau de conciliation

CONSEIL DE PRUD'HOMMES D'ANNEMASSE
20, Rue Léandre VAILLAT - BP 253
74106 ANNEMASSE CEDEX

Téléphone : 04.50.38.39.32
Télécopie : 04.50.87.28.79

f:\srcwp\obc_not

RG N° F 03/00319

SECTION Commerce - Bureau 1

AFFAIRE
M. Alain B
contre
Mme Chantal G

L'auteur d'un recours abusif ou dilatoire peut être condamné à une amende civile et au paiement d'une indemnité à l'autre partie.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

NOTIFICATION D'UNE DÉCISION RENDUE PAR LE BUREAU DE CONCILIATION

article R1454-26 du code du travail (ex article R.516-42)

A ANNEMASSE , le 2 mai 2008,

Le Directeur du greffe Chef notifie
par lettre recommandée avec demande d'avis de réception

à
Monsieur Alain BBBBBBBBBB
798, Route du Tram
74270 FRANGY

ayant pour conseil:

et à

Madame Chantal GGGGGGGG
Rue du Jura
74270 MARLIOZ

ayant pour conseil:

la décision dont copie ci-jointe rendue par le bureau de conciliation du conseil de prud'hommes, à l'audience du 2 mai 2008

TRES IMPORTANT
J'appelle votre attention sur les informations données aux paragraphes ci-après :

Les décisions prises en application des articles R1454-14 & R1454-15 [ex art.R516-18] sont toujours provisoires; elles n'ont pas autorité de chose jugée au principal. Elles sont exécutoires par provision le cas échéant sur minute. Elles ne sont pas susceptibles d'opposition. elles ne peuvent être frappées d'appel ou de pourvoi en cassation qu'en même temps que le jugement sur le fond, sous réserve des règles particulières à l'expertise.

La décision , ordonnant une expertise, peut faire l'objet d'un *appel sur autorisation du premier président de la cour d'appel*, si vous justifiez d'un motif grave et légitime. Si vous désirez faire appel, vous devez, au plus tard, dans le mois qui suit la décision, saisir par assignation (acte d'huissier de justice) conformément aux dispositions de l'article 272 du Code de procédure civile, le premier président de la Cour d'Appel de CHAMBÉRY, Palais de justice 73018 CHAMBÉRY cedex.

Le Greffier en Chef

Claude BASTARD